REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 05 avril 2018

Convocation du 29/03/2018

Présents : Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, François FERTHET Karine JULIEN, Stéphane MARZA, Yvan PAUGET.

Excusée : Corinne DONDE

Secrétaire de séance : François FERTHET

***1 – Subventions aux Associations pour l’année 2018***

Le maire présente aux conseillers municipaux les différents dossiers de demandes de subventions de diverses associations et demande de délibérer à ce sujet.

***2 – Budget assainissement 2018***

Des renseignements ont été pris auprès de la CA3B en ce qui concerne la reprise des budgets assainissements dans le cadre du transfert de compétence assainissement en 2019.

Les travaux d’assainissement relatif au poste des Noyers (décanteur, poste de refoulement, poste de relèvement, maitrise d’œuvre, frais électricité et eau … sont estimés à 60.000,00 € HT.

Après validation des services de la CABBB, proposition est faite de réaliser les travaux cette année avec un financement par un emprunt. L’ensemble de l’opération sera ensuite récupéré par la CABBB, suite au transfert de compétence au 01-01-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité, vote le budget primitif « Assainissement » qui s’équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Dépenses d’exploitation : 48.708,33 €

- Recettes d’exploitation : 48.708,33 €

- Dépenses d’investissement : 117.629,38 €

- Recettes d’investissement : 117.629,38 €

***3 -Vote des taux d’imposition 2018***

Monsieur le Maire rappelle l’arrêté du 28 juillet 2017 du Préfet de l’Ain portant sur le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à la CABBB à compter du 1er janvier 2018.

Ce transfert de compétence entraine la dissolution du Syndicat de Rivières Sevron-Solnan.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait fait le choix de fiscaliser les contributions versées au syndicat de rivières.

Dans le cadre de l’exercice de cette compétence, la CABBB a décidé de ne pas fiscaliser les contributions et de retenir la part correspondante sur les attributions de compensations versées à la commune. Pour 2018, le montant de la contribution s’élève à 10.510,00 €

Afin de retrouver ce produit, il est proposé aux communes concernées de réintégrer dans leurs taux communaux 2018 les taux syndicaux

Monsieur le Maire précise que ces modifications de taux n’augmentent pas la pression fiscale sur le contribuable puisque le taux levé précédemment par le Syndicat sera désormais levé par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide de modifier les taux d’imposition des taxes directes locales pour 2018 et d’appliquer les taux suivants :

- Taxe habitation 11,20 %

- Taxe sur le foncier bâti : 10,20 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 37,70 %

Lors du dernier conseil communautaire, il a été demandé à la CABBB de produire un courrier explicatif de cette procédure afin de ne pas imputer la responsabilité aux communes.

Question est posée des travaux envisagés au vannage de Leschaux : les travaux ne seront pas effectués cette année mais sont bien inscrits. Une réunion est prévue avec l’Etablissement Public Territorial de Bassin (ETPB) le 24 avril 2018 à 16 heures en mairie afin d’envisager son remplacement.

***4 –******Budget primitif – Budget principal COMMUNE***

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité vote le budget principal COMMUNE qui s’équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 461.953,28 €

- Recettes de fonctionnement : 461.953,28 €

- Dépenses d’investissement : 237.015,57 €

- Recettes d’investissement : 237.015,57 €

***5 - RPI : répartition des charges de fonctionnement de l’année 2017***

Monsieur le Maire expose que la Commission des écoles s’est réunie afin d’effectuer la répartition des charges de fonctionnement de la garderie périscolaire de Beaupont-Domsure, ainsi que la répartition des charges de fonctionnement et des Temps d’Activité Périscolaire du RPI Beaupont-Domsure et Pirajoux.

*Garderie périscolaire :*

Vu la lecture du bilan de l’année 2017, il ressort que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 2.500,00 €.

Considérant les versements perçus à savoir la participation de la MSA en 2015 d’un montant de 244,42 € et de la participation de la CAF en 2016 d’un montant de 1.491,69 €.

Les communes de Beaupont et Domsure se répartissent par moitié les charges restantes soit la somme de 763,89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en recouvrement, sur l’exercice 2018, auprès de la commune de Beaupont, la somme de 381,95 € correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement de la garderie périscolaire pou l’année 2017.

*RPI :*

Après lecture du bilan de l’année 2017, il ressort que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 39.563,72 €.

Vu la répartition des charges de fonctionnement 2016-2017 des TAP, vu les dépenses de fonctionnement 2017, après délibération, le Conseil Municipal, en accord avec les communes de Beaupont et de Pirajoux décide :

- de mettre en recouvrement, sur l’exercice 2018, auprès de la commune de Beaupont, la somme de 18.663,64 €

- de mettre en recouvrement, sur l’exercice 2018, auprès de la commune de Pirajoux, la somme de 3.305,75 €

***6 – Aménagement de la Traversée du Villard***

Une réunion de concertation est prévue le 24 avril 2018 à 14h00 avec le cabinet ABCD et les services des routes du Département de l’Ain.

Une première présentation d’ABCD montre la possibilité de réaliser une écluse biseautée de chaque côté. Il est cependant nécessaire de redéfinir les largeurs minimales de la chaussée pour le passage des engins agricoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l’avant-projet proposé par le cabinet ABCD. Une demande de subvention sera également faite au titre des amendes de police via le Département de l’AIN.

***7 - Affaires diverses***

- Monsieur le Maire présente à l’assemblée un courrier du GAEC du Champ Lotte. Ce dernier demande l’autorisation de créer deux passages Canadiens sur le chemin communal qui longe leur bâtiment du Nord au Sud afin de permettre aux vaches laitières d’accéder librement à la pâture du Carouge sans gêner la circulation des véhicules. Les travaux s’effectueraient entre le 01 avril 2018 et le 30 aout 2018, à la charge du GAEC du Champ Lotte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, répond favorablement à la demande du GAEC du Champ Lotte.

- ***24 avril 2018*** : réunion publique SIEA sur la fibre optique 19h00 en mairie de Domsure

Des flyers seront distribués dans les boites aux lettres dès leur réception en mairie.

- ***28 et 29 avril 2018*** : portes-ouvertes de Ferme en Ferme (Ferme Fantazy et Ferme Les Boitoux).

- ***19 mai 2018*** : Tour de l’Ain cycliste sera de passage sur notre commune en début d’après-midi à partir de 14h00.

- ***26 et 27 mai 2018*** : le comité des fêtes progresse dans sa collaboration avec les associations pour la fête du Bonbon.

- ***PAV au Villard*** : il est demandé de réaliser une dalle béton afin de faciliter l’accès et le nettoyage des PAV situés à la sortie du village en direction du Villard.

Prochain conseil municipal : jeudi 03 mai 2018 à 20 heures